



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE COMITE SYNDICAL EXCEPTIONNEL DU MERCREDI 21 FEVRIER 2024



L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, suite à la convocation du cinq février sous la Présidence de Monsieur Thierry LEDENT, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de ROUCOURT.

### ETAIENT PRÉSENTS :

AUBIGNY	L. DUBUS	/
BRUNÉMONT	/	/
BUGNICOURT	T. USAÏ	/
CANTIN	C. DUFLOS	B. NAULIK
ERCHIN	J. BLONDEAU	/
ESTREES	F. PEUVREL	L. BLASSEL (titulaire & maire)
FÉCHAIN	M. JASPART	/
FÉRIN	E. COYAUX	V. JEANMOUGIN
FRESSAIN	S. CUVILLIEZ	E. SILVAIN (titulaire & maire)
GOEULZIN	R. MATHIEU	/
HAMEL	J. MOCQ	T. LEDENT
LÉCLUSE	/	/
MARCQ-en-OSTREVENT	J.M. RENARD	J.M. LEFEBVRE
ROUCOURT	P. ROSZYK	/
VILLERS-au-TERTRE	C. PLATEL	/

### ABSENTS :

A. BOULANGER (AUBIGNY), R. DORDAIN (BRUNEMONT), P. LELEU (BRUNEMONT), P. DUCCESCHI (BUGNICOURT), M. COLMANT (ERCHIN), A. WALLART (FECHAIN), S. PAINTHIEUX - FREVILLE (GOEULZIN), R.E. CARLIER (LECLUSE), D. FOUQUET (LECLUSE), M. LENFANT (ROUCOURT), P. MERCIER (VILLERS-AU-TERTRE)

### PROCURATIONS : /

**Administrateur présent** : Mme LEVRAY (CAF du Nord)

**Administrateur absent excusé** : M. ROBINET (MSA Nord-Pas-de-Calais)

**Technicien SIRA** : H. LEGRAND

### **Maires non titulaires présents** :

Lucie VAILLANT, Maire de Cantin - Jean-Luc HALLÉ, Maire d'Hamel - Thierry PREIN, Maire de Marcq-en-Ostrevent

## I – COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 21 FEVRIER 2024

L'ensemble des délégués présents au Comité syndical exceptionnel ce même jour étaient présents dès 18h pour participer à la commission Finances, hormis Mme MOCQ Jessica, délégué de la commune d'Hamel qui n'a pu être présente avant 19h.

Aussi, parmi les Maires des 15 communes du territoire invités pour participer aux échanges, les maires présents étaient :

- Lucie VAILLANT, Maire de Cantin
- Lionel BLASSEL, Maire d'Estrées
- Jean-Luc HALLÉ, Maire d'Hamel
- Eric SYLVAIN, Maire de Fressain
- Thierry PREIN, Maire de Marcq-en-Ostrevent

Monsieur le président remercie Pascal GEORGE, Maire de ROUCOURT, de nous accueillir au sein de sa commune.

L'objectif de la commission Finance étant d'échanger sur les orientations budgétaires, pour cela, la réunion s'est déroulée en deux parties, d'une part le compte administratif 2023 et d'autres parts, les orientations budgétaires permettant dans un premier temps, de proposer le Budget Prévisionnel 2024 et de définir les priorités de 2025-2026.

### ❖ Compte Administratif 2023 :

Monsieur RENARD, vice-Président aux finances, débute la réunion en présentant la situation budgétaire de l'année 2023 (Fichier nommé « suivi budgétaire année 2023 »).

Il expose que le Budget prévisionnel a été respecté avec 97,58 % des dépenses consommées, soit 932 279,43 € sur un Budget de 955 384,15 €.

Malgré la vigilance des collègues dans l'optimisation permanente des dépenses budgétaires, il est difficile de les réduire davantage face à l'inflation.

Quant aux recettes, Monsieur Renard explique que nous avons perçus 93,24 % des recettes, soit 890 779,73 € sur les 955 384,15 € budgété.

En effet, malgré les nombreuses relances, nous sommes en attente d'un total de recettes de 40 339,87 € relatives au budget de 2023, ce qui représente un résultat de fonctionnement de -41 999,70 €. Avec l'excédent de l'année précédente (79 138,04€), **l'excédent du budget de fonctionnement au 31/12/2023 est de 37 638,34 €.**

Concernant le budget d'investissement, Monsieur Renard évoque un résultat d'investissement de 29 733,41 € pour l'exercice 2023, du fait d'un résultat négatif de l'exercice précédent de 3 459,06 €, **l'excédent du budget d'investissement au 31/12/2023 est de 26 274,35 €.**

### ❖ Budget Prévisionnel 2024 :

Monsieur RENARD, vice-Président aux finances présente l'ébauche du budget prévisionnel 2024. Il explique que pour équilibrer le budget 2024, il manque 72 686,53 € si nous souhaitons garder en réserve les 40 339,87 € attendu de l'année 2023 et le résultat de l'exercice 2023 de 37 638,34 €.

Quelques pistes de réflexions ont été évoquées :

- Dans le BP 2024, les séjours du secteur Jeunesse ont déjà été réduit ; ainsi que toutes dépenses nécessitant un reste à charge pour la structure.

- Madame la maire de CANTIN évoque qu'elle préférerait payer la moitié d'un spectacle qui aurait lieu dans sa commune ; cependant, certaines communes n'ayant pas les moyens techniques d'accueillir les spectacles ne pourraient en bénéficier sur le territoire.
- Monsieur Blondeau, délégué de la commune d'Erchin évoque la réflexion sur les locaux, le fait déménager dans une des communes du territoire, notamment par le biais de la location.
- Il est évoqué aussi par plusieurs élus le fait de faire des micro-territoires d'actions, selon les besoins, comme par exemple le projet du département et de la CAF pour financer des actions à la parentalité (Handicap-enfant).
- Il est également exprimé le fait d'orienter les spectacles sur les écoles, c'est en effet la stratégie déjà évoqué par le président et les vice-présidents à Marine DUTILLEUL qui a repris les actions dans le cadre du projet de développement culturel (en remplacement de Sophie FAIDHERBE).

A ce jour, le président et les vice-présidents expliquent qu'il est difficile d'avoir des contacts auprès des financeurs (département, CAF...). Ils évoquent que l'ensemble des centres sociaux est face aux mêmes difficultés que l'on peut rencontrer.

Aussi, malgré que tous les maires des communes ne soient pas présents, la majorité présente évoque leur engagement de passer à 12 € par habitant (au lieu de 10 €/habitant en 2023). En effet, avec le panier du maire, l'inflation prévu était déjà de 6%, soit 10,60 € par habitant.

Certes, cette solution est provisoire, d'où la nécessité de rééchanger sur les orientations des prochaines années, mais elle permettra de valider le budget prévisionnel 2024.

Il est donc souhaité que d'ici le prochain comité, les délégués en échantent au préalable avec leur maire afin de voter le 20 mars 2024.

#### ❖ Orientations 2025-2026 :

Suite aux précédents échanges, il est proposé de se rencontrer à nouveau, Maires et délégués, en septembre afin d'arbitrer les priorités 2025-2026 ; et notamment les postes de travail à maintenir selon les besoins du territoire, les financements et conditions financières de la structure.

## II – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 27 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

## II – POINT RESSOURCES HUMAINES

### 2.1- DELIBERATIONS RH

**✚ Délibération portant création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi** (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) : **Poste de Directeur.trice du centre socioculturel de l'Ostrevent et de la Sensée**

Suite au départ d'Éric BAILLY, directeur du centre socioculturel qui a quitté ses fonctions le 04 février 2024, le poste est vacant.

Une offre d'emploi a été diffusée le 21 décembre 2023 pour un démarrage à partir du 1<sup>er</sup> février 2024.

Le process de recrutement est toujours en cours.

A ce titre, il convient de recruter un directeur dès que possible et de délibérer ainsi pour la création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ; en l'absence de fonctionnaire, un contractuel sera recruté pour une durée déterminée de 3 ans., voici les modalités contractuelles ci-après :

- Grade de référence : Attaché de catégorie A, rémunéré à partir du 1<sup>er</sup> échelon selon le profil du candidat : IB 444– IM 395 à raison de 35 heures par semaine – en application de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. (*Salaires brut mensuel minimum proposé [dont RIFSEEP] : 3 100 €*)

➔ **Il y a donc lieu de délibérer pour la création d'un emploi permanent selon les besoins de service et autoriser ainsi le président à recruter selon les conditions évoquées.**

⇒ *Après exposé du rapporteur, le comité syndical adopte à l'unanimité la délibération selon les modalités évoquées.*

**Délibération portant création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi** (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) : **Poste de gestionnaire comptable & Ressources Humaines**

Corine DUBOIS, Responsable Comptabilité et Ressources Humaines était en congé parental depuis le 22 septembre 2021 jusqu'au 17 avril 2024 (date du 3<sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant).

L'agente demande une mise en disponibilité à compter du 18 avril 2024 pour une période d'1 an, renouvelable le cas échéant.

A ce titre, il est proposé de recruter à ce poste un Gestionnaire Comptabilité & RH pour un contrat d'un an jusqu'à la fin de la mise en disponibilité.

- Grade de référence : Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) – à partir du 1<sup>er</sup> échelon selon le profil ; IB : 401 /IM : 376 ; contrat 35h/semaine.

➔ **Il y a donc lieu de délibérer pour la création d'un emploi permanent selon les besoins de service et autoriser ainsi le président à recruter selon les conditions évoquées.**

⇒ *Après exposé du rapporteur, le comité syndical adopte à l'unanimité la délibération selon les modalités évoquées.*

## **2.2- Réflexion sur un poste de chargé.e de communication.**

Suite à l'arrivée de la chargée de communication pour une durée de 3 mois, jusqu'au 31 mars 2024, et ce qu'elle a pu mettre en place en quelques temps, nous nous sommes interrogés sur la place de ce poste sur le territoire.

En effet, certes le centre Socioculturel aurait besoin d'une chargée de communication sur certaines activités, mais peut-être que des communes seraient intéressées le temps de quelques heures ? Cela permettrait de recruter une chargée de communication à temps plein au SIRA, et de répartir son temps de travail avec d'autres communes du territoire à travers une convention de mise à disposition, par exemple à 20% chacun, dans le cas où 4 autres communes seraient intéressées. D'autres possibilités de répartition peuvent bien sûr être envisagée selon les besoins des communes.

A ce jour, notre chargée de communication 'Charlotte LEOEUVRE' est rémunérée au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe de catégorie B, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon : IB : 401 / IM : 376, avec un régime indemnitaire de 250 €, soit un brut mensuel de 2 100 €.

⇒ Monsieur le président sollicite les communes afin d'exposer leurs besoins d'ici le prochain comité du 20 mars 2024, cela peut être une demi-journée par semaine, 1 jour ou plus ; l'idée est de maintenir 20% au SIRA et de répartir les 80% avec d'autres communes pour répondre aux besoins de communication sur le territoire. Une convention sera signée entre la commune et le SIRA pour permettre le financement de la partie de salaire de l'agent.

### III – FONCTIONNEMENT DES ALSH

#### 3.1- Etude du fonctionnement des ALSH sur le territoire (selon les retours de l'enquête)

Monsieur LEDENT présente la synthèse qu'il a travaillé suite aux retours des enquêtes ALSH des communes. Il est évoqué par les membres présents le fait d'agir par micro-territoires, pour les communes intéressées.

Mr BLASSEL, Maire d'Estrées, évoque le plan mercredi : 7 communes voire 8 communes seraient intéressées.

Mme LEVRAY, administratrice de la CAF, rappelle le fait de partir des besoins des habitants ; il est ainsi évoqué de revoir le diagnostic qui avait été fait pour estimer le nombre d'intéressés par commune.

### IV – SUJETS DIVERS

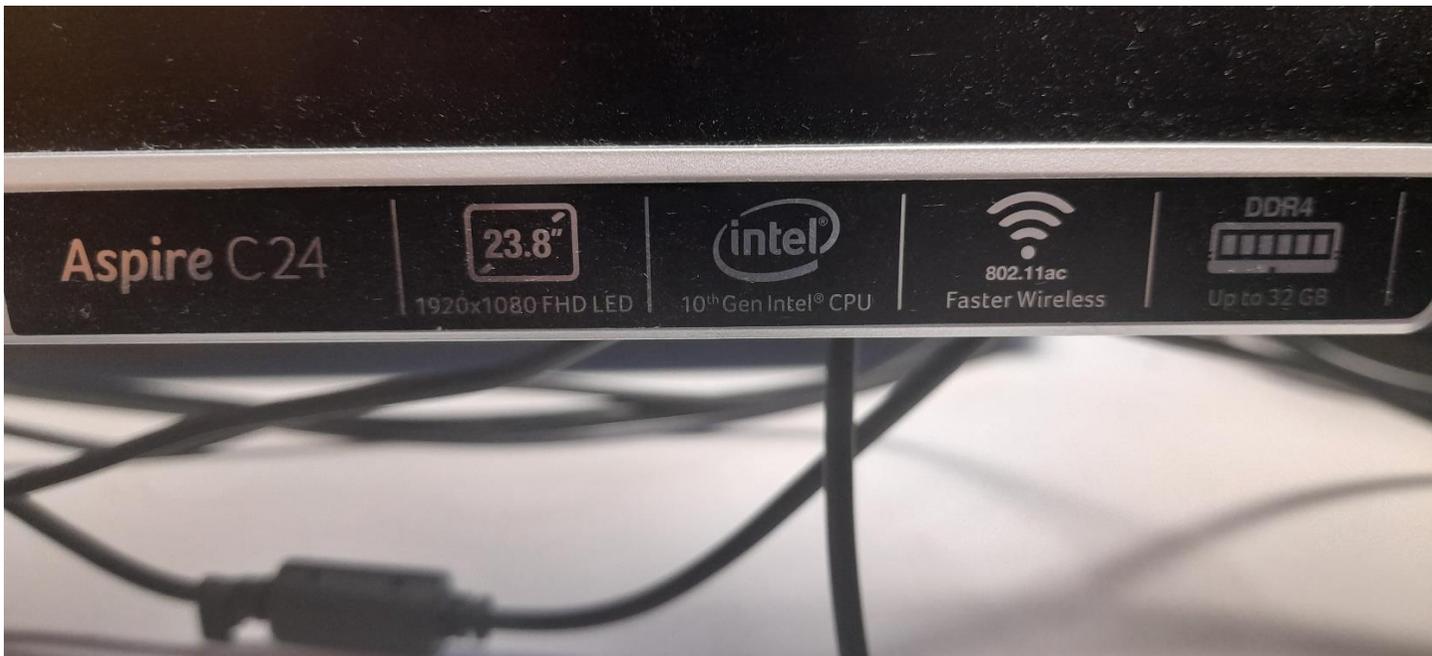
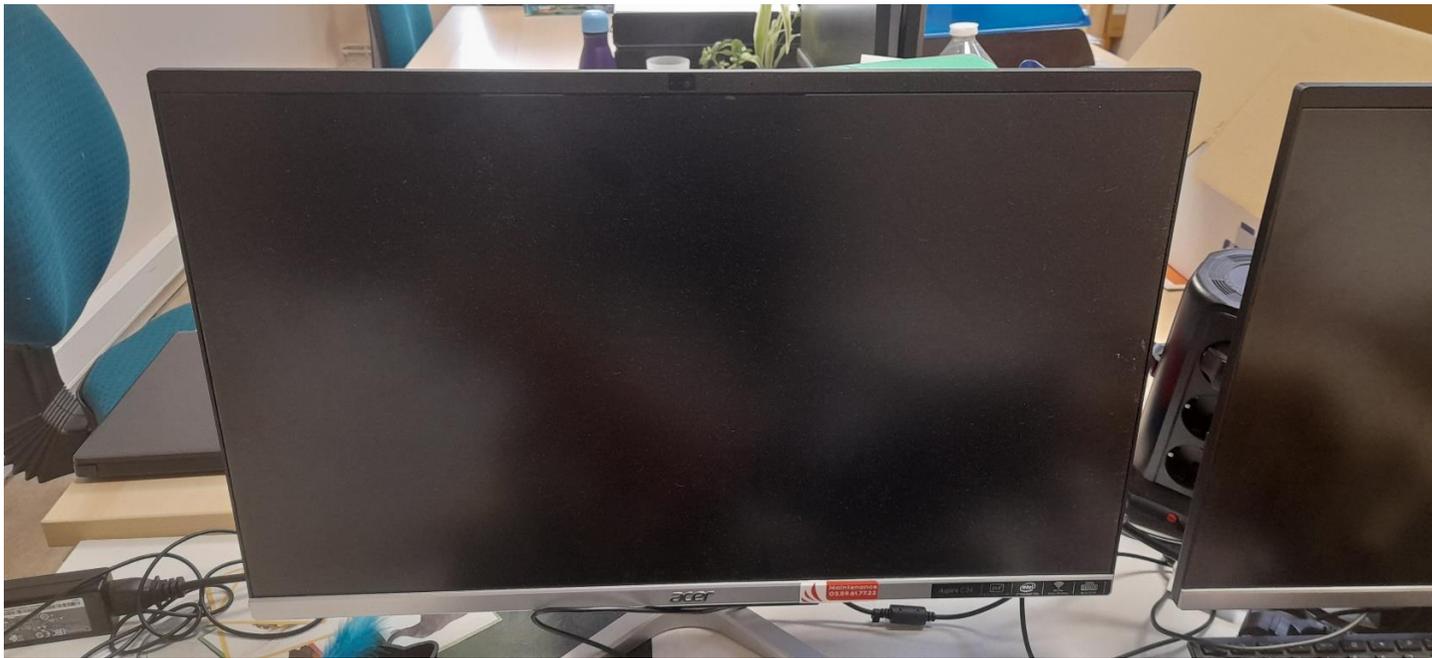
#### 4.1- Vente de matériel (podium extérieur, ordinateurs fixes).

✚ **Podium extérieur** : Au regard du coût de frais de maintenance et de la fréquence du prêt de ce podium (à savoir 3 ou 4 fois par an ces dernières années), il est proposé de le vendre en l'état. A noter qu'il n'a pas été prêté aux communes depuis 2 ans par mesure de sécurité.

La vente se ferait en l'état à hauteur de 1 500 euros pour la commune ou personne intéressée.

✚ **Ordinateurs fixes** : Suite aux départs de quelques agents, 2 ordinateurs fixes ne sont plus utilisés. Ils sont donc proposés à la vente pour la ou les communes intéressées.

Le prix d'achat d'un ordinateur fixe est de 766,80 € TTC, acheté le 14/09/2020. Chacun des PC fixe est proposé au prix de 150 €. Il a été demandé la configuration du PC, la voici : ACER Aspire C24-963 SILVER – Intel Core I3-1005G1 8go 512 SSD.



Après avoir abordé tous les points à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 20h15.